SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Plus forts ensemble !

Flash infos du 31 janvier 2014

(en téléchargement version pdf sur notre site)

COMPTE RENDU de LA CAPD du 30 janvier

Déclaration du SE-UNSA sur la carte scolaire et les attaques contre l'Ecole Publique et Républicaine.

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Deux sujets abordés dans cette déclaration : la carte scolaire et les attaques contre les valeurs de l'Ecole Publique et Laïque.
Sur la carte scolaire tout d'abord, le SE-UNSA regrette que les opérations de carte scolaire soient repoussées après les échéances électorales de mars. Autant lorsque les suppressions de postes étaient massives, les politiques avaient tout à craindre des répercussions locales… autant avec la mise en œuvre de la refondation, le contexte a changé et nous ne comprenons pas cette décision. Ce choix politique pèse naturellement sur les opérations de mouvement des enseignants, et le travail des personnels administratifs.
Encore une fois, c'est bien par la bonne volonté des personnels, qui mettent de l'huile dans les rouages au détriment de leurs conditions de travail, que le service public sera assuré.
L'Ecole publique ensuite ;
Dans quelques écoles, des parents d'élèves, apeurés par une campagne menée sur les réseaux sociaux, ont retiré leurs enfants de l'école pour protester contre l'enseignement de la « théorie du genre ». Cette initiative revient à déscolariser les élèves une fois par mois, sans souci de la continuité des apprentissages, au nom d'une idéologie réactionnaire et paranoïaque qui enferme les filles et les garçons dans des rôles stéréotypés. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable que des extrémistes instrumentalisent les élèves pour mener leurs luttes politico-religieuses au sein même de l'École de la République.
Combien de fois faudra-t-il le répéter ? La « théorie du genre » n'existe pas, à l'École pas plus qu'ailleurs. Il n'y a aucun complot à l'Éducation nationale pour enseigner l'homosexualité aux élèves.
Pour le SE-Unsa, l'École publique est à sa place quand elle dénonce les inégalités, lutte contre les préjugés et les stéréotypes de genre, donne à chaque enfant, sans discrimination, les mêmes chances de réussite, en même temps que des clés de lecture pour comprendre la société dans laquelle il vit.
L'École publique a pour mission d'instruire mais aussi d'éduquer. Ce faisant, elle permet de former des citoyens respectueux d'eux-mêmes et des autres, prêts à accepter la différence comme une richesse et non comme une menace.
Le SE-Unsa dénonce avec vigueur les amalgames et les mensonges portés par la mouvance extrémiste à l'origine de cette action. Il a obtenu du Ministère que des consignes fermes soient données aux recteurs afin que la sérénité de l'École publique ne soit pas troublée.
Aussi, Madame l'Inspectrice d'Académie, le SE-Unsa de la Marne vous demande de soutenir et accompagner concrètement les équipes qui seraient confrontées à cette situation.

Réponse de l'Inspectrice d'académie : En effet, ces attaques sur les valeurs de l'Ecole sont graves. Les écoles vont recevoir une lettre élaborée par le ministère. Elle garantit les conseils de l'encadrement (IEN et DASEN). Il y aura un mot d'accompagnement et la présence d'un cadre de l'éducation nationale si besoin dans les cas difficiles. Devant des parents radicalisés, il y aura intérêt à avoir plusieurs personnes autour de la table. Il faut faire dégonfler la rumeur et pouvoir intervenir auprès de parents non radicalisés mais qui se laisseraient entrainer par cette rumeur. Il est important que les directeurs remontent les informations, les points de crispation. Le directeur qui connait bien les familles peut apprécier la situation.
Il y a eu une alerte sur une école de Reims Sud. A d'autres endroits les parents se sont inquiétés et sont venus poser des questions.
Pour le SE-UNSA, il faut trouver le bon dosage pour que l'affaire ne monte pas en puissance si elle n'a pas lieu d'être. Nous sommes satisfaits de savoir que les directeurs pourront demander la venue d'un cadre pour les soutenir, si besoin.

Permutations informatisées :

Nombre d'inscrits : 86 mais 3 annulations volontaires et 4 annulations dues aux accusés de réception non renvoyés. Donc 79 participants. 2 attributions de 800 points exceptionnels pour « handicap »

Choix des stagiaires CAPASH :

Nombre de candidatures > Option B > 1 // Option D > 8 // Option E > 3 // Option F > 3 // psychologues > 5
Certains candidats ont fait plusieurs choix.
Les représentants des personnels souhaitent que les avis soient notifiés comme « favorable » ou « défavorable » ou « ne remplit pas les conditions ». Le départage doit avoir lieu au barème. Il n'y a pas lieu d'avoir des « subtilités » comme « très favorable » L'inspectrice d'académie souhaite en effet que cela évolue.
Pas de demande en DDEEAS
Les situations individuelles des candidats sont étudiées. Nous contacter si vous êtes concerné (51@se-unsa.org)

L'inspectrice d'académie souhaite faire partir 4 enseignants en formation E mais le nombre de candidats n'est pas suffisant. Nous pensons qu'il y a auto-censure puisque les départs étaient nuls ces dernières années. Nous proposons de faire une relance. L'Inspectrice est d'accord. Si la relance n'est pas fructueuse, des candidatures supplémentaires seront prises en D.
26 postes sont vacants en D.
Psychologue scolaires > 4 candidats seront reçues par la commission universitaire, 2 seront retenus
Mme Couvert fait une remarque d'ordre général. Le barème est important mais « coince » des personnes très motivées, très compétentes, mais jeunes dans le métier et qui donc passent après et n'obtiennent pas de formation.
Décisions : 10 stagiaires > 1 départ en F // 2 départs en D (et 3 en liste d'attente si pas de E à la relance) // 4 départs en E (3 possibilités à a relance) mais 1 seul candidat // 1 départ en B // 2 départs en formation psychologue.
Le SE- UNSA exprime sa satisfaction de voir à nouveau des possibilités de départ en formation E. Est-ce à dire qu'il y aurait des réouvertures de postes E ? L'inspectrice d'Académie indique qu'en effet en éducation prioritaire, le développement des Rased est étudié en ZEP (Joliot Curie en REP+ et les écoles du réseau)… affaire à suivre .

Liste d'aptitude à la direction d'école

Total de candidats : 39 (7 directeurs Faisant Fonction et 32 sur entretien)
35 directions seront libres à la rentrée (vacantes + retraites)
4 refus pour avis défavorables et 2 enseignants ne se sont pas présentés. Nous demandons la teneur des avis défavorables. Le SE-UNSA fait remarquer que le chantier métier ministériel sur les directeurs d'école a évoqué la mise en place d'une formation préparatoire à la liste d'aptitude directeur d'école. Cela permettre d'accompagner les enseignants et éviter ce genre de refus

Tous nos adhérents ont été prévenus.

Divers : Regroupement de conseils d'école : tous les regroupements demandés ont été acceptés.

Questions diverses du SE-UNSA :

Semaine à 4,5 jours et formation continue :
Certains enseignants dépassent leurs obligations de service de 24H+1, lorsqu'ils sont en stage. En effet leur journée classe peut aller de 5h à 5h30 mais les journées de formation continue restent calquées sur un format de 6 H. Lors de la généralisation , cela posera problème pour tous.
Dans un premier temps l'Inspectrice d'académie indique que les enseignants sont soumis aux 1607H annuelles comme tous fonctionnaires. Le SE-UNSA dément ce positionnement. C'est en effet le cas pour les fonctionnaires, sauf pour les enseignants devant élèves qui eux sont soumis à la règlementation des ORS (27H pour les PE…)
Après une longue discussion, où en effet de part et d'autre nous estimons que la journée de formation ne pourra jamais être calquée sur la diversité des horaires d'école, c'est un principe de réalité.
L'ensemble des représentants des personnels donne son accord pour cadrer la journée de formation continue à 5H15 dès la généralisation des nouveaux rythmes scolaires.
Pour cette année, il faudra voir avec l'IEN si vraiment cela pose problème
Les IEN confirment également que la référence du module de 3 heures pour les animations pédagogiques sera revue, qu'il faudra les redistribuer d'une autre façon

Evaluation d'école : Le SE-UNSA lit une déclaration
« Nous venons d'être informés par des collègues que des évaluations d'écoles seraient mises en place dans le département, nous a-t-on dit 2 par circonscription.
Nous exprimons d'abord notre surprise, en tant que représentants des personnels, de ne pas avoir été officiellement informés de ce nouveau dispositif. Les instances de dialogue social type CAPD sont faites pour cela.
Ceci étant dit : quelle est la position du SE-UNSA sur ces évaluations ?
Elles existent dans d'autres départements depuis plus ou moins longtemps et nous pouvons en tirer expérience. Elles sont plus ou moins bien vécues par les personnels et plus ou moins efficaces.
Pour nous une évaluation d'école doit d'avoir lieu dans le cadre d'un protocole départemental connu par les équipes.
Pour le SE-Unsa, tout objectif d'amélioration du système éducatif est un bon objectif. Mais le dispositif « évaluation d'école » peut être ambigu. Cette ambiguïté est alimentée dès le départ par le terme « évaluation » qui téléscope le champ de l'inspection individuelle.
Pour nous, l'inspection individuelle doit être déconnectée de l'évaluation d'école … et si des collègues sont inspectables, leur inspection ne doit pas avoir lieu dans les mêmes temps.
Se basant sur les expériences dans d'autres départements, on a pu remarquer que ces évaluations d'école impliquent une surcharge de travail pour l'équipe et le directeur d'école en particulier. C'est un élément à prendre en compte
Nous vous demandons donc, Mme la DASEN,
- *Un protocole départemental*
- *Un groupe de travail pour échanger sur l'évaluation d'école et nous exprimer sur ce protocole départemental.*
- *De différer cette année, ces évaluations d'école en attente de la tenue de ce groupe de travail.*

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la refondation (cycle école-collège, par ex) les équipes ont dans l'immédiat bien d'autres préoccupations. Il ne faudrait pas ajouter controverses et inquiétudes.

Pour nous, l'évaluation d'école doit être utile aux enseignants. Elle doit viser à les accompagner, les conforter dans leurs choix, leur proposer des outils et les aider à dégager de nouvelles pistes de réflexion. Elle doit aussi déboucher sur des propositions de formation appropriée. »

Réponse de l'inspectrice d'académie : Elle entend dans évaluation d'école « Accompagnement, conseils, pilotage de proximité, écoute , travail collectif, dimension collective et capacité à dégager des priorités de travail, reconnaissance de la particularité de l'école et spécificité du local »
Sur la question du protocole : Il est en expérimentation. Les IEN travailleraient avec les équipes pour faire remonter des incontournables. Ne doit pas nécessiter trop de mobilisation de l'équipe collective sur la recherche de documents en particulier. Être plus proche des écoles et donner des réponses aux questionnements locaux.
L'Evaluation d'école sera déconnectée de l'inspection individuelle qui se passe dans un autre temps et travailler également sur des modalités différentes pour dégager du temps pour du travail collectif.
Dès que le protocole sera affiné, il sera transmis aux OS pour remarques, en groupe de travail ou non.
Volontariat des écoles ? certaines oui, c'est un dialogue qui a lieu en circonscription. Certains IEN ont évoqué ce dispositif en réunion de directeurs dès le début de l'année.
Sur quel temps ? réponse : la latitude est donnée à chaque circonscription, avec remplacement si besoin.
Le SE-UNSA est satisfait de ce positionnement, en particulier sur la déconnection de l'inspection individuelle. Nous attendons bien évidemment la teneur du protocole et les premières remontées des collègues qui auront eu cette évaluation dans leur école pour juger du concret.

Recrutement des AAE (ex EVS administratifs) : Nous avons demandé la liste des écoles et des personnes recrutées. Nous l'avons obtenue sur table. 214 implantations de postes. Certains sont vacants, nous demandons si le recrutement continue pour ces écoles, la réponse est oui (Elem.Damery/Elem La crayère Epernay/Elem Pierry/ Elem Ville-en-Tardenois/ Elem Petit Betheny/Elem Carteret Reims / Mat Danube Reims /Elem Adriatique Reims/Mat Gen. Carré Reims/Elem JAmin Reims /Elem Jard Reims /Elem Paul Bert Reims / Elem Prieur de la Marne Reims /Elem Voltaire Reims / Elem Courlandon /Elem Sillery/Elem Blanche Cavarrot Reims / Mat Hippodrome Reims/ Elem Charpentier /Elem Avize)

Circulaire temps partiels : de nombreux collègues nous interrogent sur le temps partiel.
Quelle sera la date butoir de demande : réponse 31 mars
Quand sortira la circulaire ? l'administration est face à un casse-tête pour organiser le service au vu des horaires complètement différents d'une école une autre. Les quotités ne seront sans doute pas celles que nous connaissons. Il faudra adapter par rapport à la réalité des horaires parfois différents à la journée .
Nous posons la question du 80% : l'administration reconnait les difficultés sur cette quotité qui comporte l'avantage d'être sur – rémunérée à 85,7%, à condition que l'agent travaille exactement à 80% . Or, on voit déjà cette année des collègues avec un service pour le moins « cocasse » , 79,17 % par exemple, ceci est dû aux horaires particuliers des écoles.
Le SE-UNSA ne méconnait pas ces difficultés, qui entraineront sans doute un mécontentement pour certains. Néanmoins, les collègues ont besoin de savoir où ils vont, et nous demandons à l'Inspectrice d'académie de faire paraitre rapidement cette circulaire. Elle nous répond que les services y travaillent.

Passage à la Hors-classe et retraite : Le SE-UNSA souhaite que les enseignants ayant déposé une demande de retraite fassent néanmoins partie du projet de passage à la hors-classe afin de pouvoir renoncer à leur retraite au dernier moment, comme la loi le permet et ainsi bénéficier de l'indice hors classe pour leur pension. Le passage à la hors-classe se fera en juin, c'est assez tardif.
Monsieur Pouchin est conscient de ces difficultés, il pourrait si le ministère transmettait le contingent hors classe, prévenir les enseignants concernés.
Nous demandons donc à l'Inspectrice d'académie de relayer notre demande au ministère : transmettre rapidement aux départements les contingents hors classe. Le SE-UNSA ayant obtenu la montée du ratio de 2 à 5 % sur plusieurs années, plus de collègues seront concernés.

Journée de solidarité : Le SE-UNSA demande que ne soit pas fléchée cette journée sur du travail collectif dans les écoles, mais qu'elle soit considérée comme un forfait, au même titre que les deux autres forfaits de 24H, avec la liberté d'utilisation pour les collègues. En effet, il est déjà proposé pour certains de rattraper des réunions diverses sur la journée de solidarité. Le décompte individuel des réunions ne colle pas forcément avec l'activité en travail d'équipe, c'est pourquoi nous proposons de ne pas flécher ce temps en donnant des axes de travail collectif.
L'Inspectrice d'académie réserve sa réponse et sollicitera les IEN pour avis.

Secrétaires des réseaux prioritaires : nos collègues ont vu leur indemnité ZEP supprimée, celle-ci n'étant pas cumulable avec la NBI Ville sauf si les collègues sont devant élèves et qu'ils sont nommés sur un poste devant élèves. (NB :ils sont en surplus lorsqu'ils sont devant élèves). Nous relayons la surprise de ces collègues qui touchaient l'indemnité depuis longtemps. L'administration s'en tient aux textes et indique qu'il faudrait créer des postes à mi-temps pour les placer devant élèves, les moyens ne sont pas là.
Le SE-UNSA demande que soient étudiés les situations au cas par cas et que le plus favorable soit retenu. D'autre part, nous souhaitons que tous les profils de postes particuliers comportent un volet « indemnitaire », ce qui serait plus transparent et éviterait les surprises. L'Inspectrice d'académie étudiera cette proposition.

Groupe de travail mouvement : le SE-UNSA et le SNUIPP présenteront à l'Inspectrice d'académie une proposition intersyndicale

d'évolution de la 2nde phase du mouvement et leurs revendications respectives. Ce groupe de travail aura lieu le 11 mars.

Inspection : Les collègues apprécient l'envoi d'un pré-rapport après leur inspection, nous demandons si cela est toujours possible. L'Inspectrice d'académie confirme que les IEN sont autonomes et utilisent cette façon de faire s'ils le désirent.

Autres questions posées :
Frais de déplacement : une nouvelle règlementation changerait certaines dispositions. L'administration se fera confirmer certains points. … à suivre
ISSR (voir CAPD d'octobre) : le calcul des distances « à vol d'oiseau » favorise ou défavorise les collègues. L'administration indique qu'elle n'a pas la main sur ce logiciel.
Autorisation pour utiliser son véhicule personnel : systématiser ? L'administration répond qu'il est inutile de faire des papiers supplémentaires et que les personnels sont couverts en accident de service trajet.

Comme le SE-UNSA vous l'avait indiqué dans un précédent flash-infos, l'administration confirme qu'on ne rattrape pas les obligations de service lorsqu'on est en congé de maladie ou maternité.

Les bilans de compétences sont à demander par courrier à l'Inspectrice d'académie (voie hiérarchique) et le conseiller de mobilité du rectorat sera ensuite saisi.

La secrétaire générale informe que les services de la DSDEN retrouveront leurs locaux réaménagés dans le bâtiment de la cité tirlet à la mi-février. Le déménagement aura lieu du 12 au 16. Il faut donc prévoir quelques dérangements dans les services !

Réunions d'information syndicale

Réunion d'information syndicale secteur de Vitry-le –François le mardi 4 février de 16H30 à 19 h30 à l'école primaire de **Saint Ouen Domprot** : actualité générale, rythmes, avancement, inspection, actu-retraite, sujets à la demande. Merci de nous prévenir de votre participation (mail au 51@se-unsa.org)

NOUVEAU : Réunion d'information syndicale « Je prépare ma retraite avec le SE-UNSA ».
Mercredi 19 février de 9H à 12H à Reims
S'inscrire ici > https://docs.google.com/forms/d/1RG9WWpTg40UpdhKw2tdvSKuuUsWIk6Sj-pOfCtUs4Bc/viewform

Pour ces réunions, prévenir au moins 8 jours à l'avance votre IEN de votre participation.
Modèle de lettre ici > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article80

En 2014, j'adhère au SE-UNSA !

Vous appréciez notre communication, nos actions, nos positionnements syndicaux, notre accueil … plus d'hésitation, l'adhésion au SE-UNSA, c'est pour vous ! *http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6*
Non imposable ? Depuis l'an dernier, les cotisations syndicales sont « récupérables « en crédit d'impôt à 66 %. C'est donc un chèque du montant équivalent que vous recevrez.

Vos contacts 1er degré au Se-UNSA Marne :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** Secrétaire départementale et Premier degré
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** Secrétaire Académique, 1er et 2nd degré
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** Premier degré et Jeunes enseignants
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH **06 14 65 12 05**

Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.